



Associations de Genève
Fédération associative genevoise FAGE

Charte de la Fédération Associative Genevoise- FAGE

Adoptée en assemblée générale le 29 novembre 2007

Par cette charte les associations membres de la FAGE souhaitent faire connaître et reconnaître, au cours du processus de révision de la Constitution genevoise, les valeurs qui définissent leur identité commune et qui orientent leurs actions, tout en conservant la richesse de leurs spécificités.

La FAGE,

convaincue qu'une Constitution est l'affaire de tous,

que la constituante est une occasion historique de reposer les bases du vivre ensemble et d'un avenir durable,

que les associations en s'unissant défendront mieux leurs idées,

Se fixe comme pour but de :

- 1) faire participer la société civile à la réflexion sur le processus de révision totale de la Constitution genevoise,
- 2) permettre une grande mobilisation politique en dehors des circuits politiques traditionnels,
- 3) participer aux débats de la constituante.

Les principes qui animent l'action de la FAGE sont les suivants :

- 1) Le développement durable et la qualité de vie par :
 - a. Le respect de l'environnement,
 - b. La reconnaissance et la promotion de l'économie sociale et solidaire,
 - c. La promotion de la paix et de la coopération au développement,
 - d. La valorisation de la diversité culturelle.
- 2) Les droits fondamentaux de l'être humain, avec une attention particulière portée à :
 - a. L'égalité hommes – femmes,
 - b. La liberté d'opinion, d'expression et de culte,
 - c. Le droit au logement,
 - d. Le droit à l'éducation et au développement personnel,
 - e. L'universalité des droits de l'homme.
- 3) Un mode de gouvernance transparent, participatif et efficace par :
 - a. Le renforcement de la société civile et plus particulièrement des associations,
 - b. L'intégration des étrangers et leur participation au système politique,
 - c. La laïcité de l'Etat,
 - d. Le développement des relations transfrontalières et intercantionales,
 - e. Le respect du droit international et sa promotion.



Associations de Genève
Fédération associative genevoise FAGE

L'hétérogénéité du secteur associatif, gage de sa richesse, ne doit pas être mise à mal par le souci de cohérence à donner aux propositions de la FAGE. Inversement, celles-ci ne doivent pas uniquement retracer des intérêts sectoriels ni être des pétitions de principes. La FAGE n'est pas un conglomérat d'intérêts particuliers.

La FAGE s'engage à défendre collectivement ses principes en veillant à l'intérêt des citoyens dans leur ensemble. Les domaines d'activité de ses membres constituent le creuset de ses propositions.

Néanmoins, celles-ci peuvent en dépasser le cadre. La FAGE sera vigilante pour que ne disparaissent pas dans le texte constitutionnel futur les principes présents dans la constitution actuelle et qu'elle défend.

La FAGE veut instaurer un dialogue constructif entre la population, les associations et les partis politiques. Elle se distancie donc de toutes méthodes démagogiques ou populistes. Elle est une plateforme de discussion ouverte. Des principes non cités dans la présente Charte peuvent donc y être ajoutés dans la mesure où ils ne contreviennent pas à celle-ci.